



DÉCLARATION DU CONSEIL PERMANENT
Appel à la prière pour la paix au Moyen-Orient

Le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) exprime son inquiétude profonde à propos de la guerre qui secoue actuellement l'Iran et plusieurs pays du Moyen-Orient. Nous ne pouvons être indifférents à ce conflit armé qui risque de dégénérer en une guerre prolongée. Lors de l'Angélus du dimanche 1^{er} mars 2026, le Pape Léon XIV affirmait : « La stabilité et la paix ne se construisent pas par des menaces réciproques, ni par les armes, qui sèment la destruction, la douleur et la mort, mais uniquement par un dialogue raisonnable, authentique et responsable. »

En ce temps de Carême, temps de conversion et de recueillement, nous sommes appelés à tourner nos cœurs vers Dieu et vers nos frères et sœurs qui souffrent. Face à la montée des tensions et au risque d'une escalade de guerre, nous invitons le Peuple de Dieu au Canada à prier pour la paix. Demandons au Seigneur de faire grandir dans le monde la soif de justice, de réconciliation et de paix véritable. Prions pour que les dirigeants impliqués dans ce conflit armé laissent la lumière de la sagesse et du dialogue guider leurs décisions. Là où la peur et la colère menacent d'emporter les cœurs, que l'Esprit Saint inspire des gestes d'ouverture, de rapprochement et de paix.

Que le message de l'Évangile nous relance à être des artisans et des artisanes de paix, à cultiver la solidarité avec les populations aux prises avec la guerre et à garder l'espérance vivante en un monde meilleur. En unissant nos voix dans la prière, nous croyons que Dieu peut transformer les cœurs et ouvrir des chemins là où tout semble fermé. Ensemble, prions pour la paix au Moyen-Orient et pour un monde réconcilié dans l'amour du Christ.

Le 5 mars 2026

Note : Le Conseil permanent est la deuxième instance directrice de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), après l'Assemblée plénière des évêques. Il comprend actuellement 14 évêques de partout au Canada, dont des membres d'office et des membres élus par l'Assemblée plénière.